



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85141

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants les informations suivantes : A la date du 1er juillet 2010, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle. Compte tenu de l'annonce d'un prochain remaniement ministériel, il conviendrait que la réponse soit fournie dans le délai prévu par le Règlement de l'Assemblée nationale, à savoir un mois.

Texte de la réponse

Au 1er juillet 2010, la moyenne annuelle des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, hors personnel de soutien, s'élevait à 55 986 , soit 46 988 nets des cotisations obligatoires. À la même date, la moyenne annuelle des trois rémunérations les plus élevées, primes et indemnités comprises, des membres du cabinet du secrétaire d'État, hors personnel de soutien, s'élevait pour sa part à 152 328 , soit 134 652 nets des cotisations obligatoires.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85141

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8228

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10838